

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Onze du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Roberte MERI – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Mmes Félicienne GANTOIS – Christiane GANE – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**MISE EN PLACE DE LA PROTECTION
FONCTIONNELLE POUR UN AGENT**

CM-2017-2S-DAJ-25

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 11 ;

Vu la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Considérant l'agression verbale et physique subie de la part d'un parent d'élève, par un agent affecté à la Direction de la sécurité, de la Prévention et de la Tranquillité Publique, exerçant les missions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) ;

Considérant l'obligation qui est faite à la collectivité d'assurer la protection fonctionnelle des agents agressés, menacés, insultés ou diffamés dans le cadre de l'exercice de leurs missions de service public ;

Considérant la demande adressée au Maire par l'agent, Xavier CHALANCONGO, sollicitant la mise en œuvre de la protection fonctionnelle ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'octroyer la protection fonctionnelle à l'agent suivant :

- Monsieur Xavier CHALANCONGO, agent de surveillance de la voie publique (ASVP)

Article 2 : D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures utiles au bon déroulement de cette procédure.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
13 AVR. 2017
Et publication ou notification
le
13 AVR. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 11 avril 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT-



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mise en place de la protection fonctionnelle pour un agent

Date de transmission de l'acte : 13/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2017

Numéro de l'acte : CM20172SDAJ25 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170411-CM20172SDAJ25-DE

Date de décision : 11/04/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes